

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- Vu le Code de l'Education et notamment l'article L. 712-2
- Vu le code de la commande publique
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu les statuts de l'Université de Bourgogne
- Vu la nomination de Madame Chantal CLERC en qualité de responsable administrative de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) à compter du 1^{er} octobre 2021
- Vu la nomination de Madame Elsa LANG-RIPERT, en qualité de Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'Académie de Dijon à compter du 1^{er} septembre 2017 par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2020 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne

-ARRETE-

Article 1

Délégation de signature est accordée à Madame Elsa LANG-RIPERT, Directrice de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), pour la gestion administrative de l'INSPÉ, à l'exception des contrats et conventions.

Toutefois, délégation de signature lui est accordée pour les marchés passés en procédure adaptée ou en procédure librement définie par le pouvoir adjudicateur d'un montant inférieur à 30 000 € HT par ensemble homogène ainsi que pour les conventions de stage des étudiants et les conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux et onéreux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées à l'article 1, à Madame Chantal CLERC, Responsable Administrative de l'INSPÉ.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées à l'article 1 à :

- Madame Lucie CORBIN, Directrice du département MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) de l'ESPE pour la gestion de ce département ;
- Madame Véronique PARISOT, Directrice du département Denis Diderot de l'INSPÉ pour la gestion de ce département ;
- Mesdames Cathy PERRET et Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL, Directrices du département CIPE (Centre d'innovation Pédagogique et d'Evaluation) de l'INSPÉ
- Madame Géraldine FARGES, Directrice du département Sciences de l'Education de l'INSPÉ pour la gestion de ce département ;
- Monsieur Jean-François GIRET, Directeur du laboratoire de recherche IREDU de l'INSPÉ pour la gestion de ce laboratoire.

Article 4

Délégation de signature est accordée à Monsieur Jean-François GIRET, Directeur du laboratoire de recherche IREDU de l'INSPÉ pour l'exercice du budget propre de ce laboratoire.

Article 5

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé. Les autres délégataires en conservent le bénéfice. Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

Article 6

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

Article 7

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et la responsable administrative de l'INSPÉ sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis au Recteur de région académique, Chancelier de l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 1^{er} octobre 2021

**Le Président de l'Université de
Bourgogne**



Vincent THOMAS

Copies :

Mme Elsa LANG-RIPERT, Directrice l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)

Mme Chantal CLERC, Responsable Administrative de l'INSPÉ

Mme Lucie CORBIN, Directrice du département MEEF de l'INSPÉ

Mme Véronique PARISOT, Directrice du département Denis Diderot de l'INSPÉ

Mmes Cathy PERRET et Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL, Directrices du département CIPE de l'INSPÉ

Mme Géraldine FARGES, Directrice du département Sciences de l'Éducation de l'INSPÉ

M. Jean-François GIRET, Directeur du laboratoire de recherche IREDU de l'INSPÉ

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)

Pôle RH (BIATSS / SPE)

Agence comptable

Pôle Finances

Rectorat

Publication sur le site internet de l'Université de Bourgogne